



2 Les normes IFRS dans l'immobilier

Jours

dans COMPTABILITE - CONSOLIDATION ET NORMES IFRS / Réf : COM-CONS-5

Objectifs de la formation

- Analyser l'intérêt des normes IFRS dans l'immobilier
- Identifier les particularités liés aux normes IFRS

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Définir la réglementation

- Historique et contenu du référentiel IFRS
- Réglementation liée aux groupes français et européens

2. Identifier les normes dans l'immobilier

Jour 1 - Après-midi

3. Gérer les opérations de marchands de biens et normes IFRS

- Rappel des dispositions d'IAS 2 (traitement des stocks)
- Traitement des ventes d'immeubles dans IAS 18

4. Gérer la promotion immobilière



- Les dispositions juridiques concernant le contrat de VEFA
- La réglementation comptable française
- Le référentiel IFRS
- Traitement des coûts de financement (IAS 23)

Jour 2 - Matin

5. Gérer les opérations de ventes d'immeubles à rénover

- Définition de la rénovation et conséquences juridiques et fiscales
- Prescriptions du CCH
- Rénovation « légère » et rénovation « lourde »
- Traitement des opérations de rénovation dans le cadre du référentiel IFRS

Jour 2 - Après-midi

6. Examiner la gestion d'un patrimoine immobilier

- Définition des immeubles de placement dans la norme IAS 40
- Options permises par la norme
- Caractéristiques du modèle de coût
- Caractéristiques du modèle de juste valeur
- Information en annexe
- Conséquences d'un changement de modèle
- Immeubles de placement détenus dans le cadre d'un contrat de location

Pré-requis

Maîtriser les principes fondamentaux des normes IFRS

Public cible

Toute personne confrontée à la mise en application des normes IFRS dans le secteur de l'immobilier



Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

